



**PRÉFET  
DU HAUT-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires du Haut-Rhin**

SERVICE EAU ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

BUREAU NATURE CHASSE FORÊT

Affaire suivie par : M. Pascal CAHUEAU

Tél. : 03 89 24 84 60

pascal.cahueau@haut-rhin.gouv.fr

Colmar, le 18 AOUT 2020

**NOTE**

sur le projet d'arrêté portant  
**autorisation de destruction de  
spécimens de gibier non  
domestiques dans des contextes  
particuliers sur le territoire du  
département du Haut-Rhin**

période de la consultation du  
public : 19 août au 9 septembre 2020  
inclus

La présente consultation du public concerne le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation de destruction de spécimens de gibier non domestiques dans des contextes particuliers sur le territoire du Haut-Rhin.

L'office français de la biodiversité et la louveterie du Haut-Rhin peuvent être confronté à la présence d'un animal non domestique présentant un comportement atypique et qu'il y a lieu d'éviter, dans la mesure du possible tout risque pour la sécurité publique liée aux espèces soumises à plan de chasse ou classées comme susceptibles d'occasionner des dégâts.

Ce projet est soumis à la consultation du public par mise en ligne sur le site internet de l'État.

Le public peut formuler ses observations :

- par voie postale, à la direction départementale des territoires du Haut-Rhin, service eau, environnement et espaces naturels, cité administrative, bâtiment tour, 3 rue Fleischhauer 68026 COLMAR Cedex,

- par courriel à : [ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr](mailto:ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr)

Le chef du bureau nature chasse forêt,

Sébastien SCHULTZ